

Annecy, le 6 septembre 2002

ADRESSE COURRIER

CREDIT MUTUEL
Service Contentieux
99, avenue de Genève
Boite Postale 564
74054 ANNECY

MAITRE GERMAIN GUEPIN
REPRESENTANT DES CREANCIERS
4 PLACE SAINT-MAURICE
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 88 36 62
Télécopieur : 04 50 88 36 99

Affaire suivie par MME BELTRAMI ANNIE

Réf du dossier 10328 - CCM ANNECY BONLIEU LES FINS / **SARL OUTILAC**

Vos références 4131 / EP / PASSI - Redressement Judiciaire du 16/07/2002

RECOMMANDE + A.R.

Cher Maître,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre déclaration de créance, dont nous sollicitons l'inscription au passif du :

Redressement Judiciaire de la SARL OUTILAC

Tribunal de Grande Instance d'ANNECY

Jugement du 16 juillet 2002

Créancier : CAISSE DU CREDIT MUTUEL D'ANNECY BONLIEU LES FINS

G.D.

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL SAVOIE - MONT BLANC
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CRÉDIT A CAPITAL VARIABLE (UNION DES COOPÉRATIVES) - RCS 84 D 32

1° / PRET PROFESSIONNEL N° 2401 / 126 706 54
D'UN MONTANT INITIAL DE 76.225,00 EUROS
OBJET : TRESORERIE
DATE DU CONTRAT : 31 AOUT 2001

Garanties :

- *Inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce en 2° rang pari passu avec la Caisse d'Epargne des Alpes
- *Cautionnement personnel et solidaire de MR CHRISTIAN NOGUES à hauteur de 45.735,00 €
- *Garantie SOFARIS à hauteur de 50 %

Pièces justificatives jointes :

- *Copie du contrat de prêt
- *Copie du tableau d'amortissement
- *Copie du bordereau d'inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce

Montant de la créance privilégiée à titre nanti

PASSIF ECHU

Échéance impayée du 30/06/2002 + intérêts de retard 1 517,71 €

PASSIF A ECHOIR

*** Représentant le montant total des échéances à échoir

en capital + intérêts + assurance soit celles des 31/07/2002 au 31/08/2006
(50 x 1.493,24 euros)

74 662,00 €

*** Indemnité de 5 % prévue au contrat (article 4.3)

3 733,10 €

*** Intérêts, jusqu'à parfait paiement, au taux de 5.80 % l'an, post. au 30/06/2002

P.M.

) 78395,

2° / COMPTE COURANT PROFESSIONNEL DEBITEUR N° 2401 / 126 706 45
OUVERT SELON CONVENTION EN DATE DU 04/06/1991
DECOUVERT AUTORISE A HAUTEUR DE 76.225,00 EUROS
DATE DU CONTRAT : 05/10/2000
DUREE : INDETERMINEE - DENONCEE LE 17/05/2002

Garantie :

- *Cautionnement personnel et solidaire de MR CHRISTIAN NOGUES

Pièces justificatives jointes :

- *copie de la convention d'ouverture du compte courant
- *copie de la convention de découvert autorisé

G.D.

Montant de la créance chirographaire

PASSIF ECHU
SOLDE DEBITEUR

76 196,33 €

Nous nous permettrons de reprendre contact avec vous dans quelques mois, pour connaître l'issue de la procédure de redressement judiciaire (conversion en *liquidation judiciaire*, élaboration d'un « *plan de redressement et de remboursement par voie de continuation* » ou d'un « *plan de cession* »).

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Cher Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE

Le Président du Conseil d'Administration de la
CCM ANNECY BONLIEU LES FINS

Monsieur Gérard DIACQUENOD



P.J. : mentionnées.

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL
ANNECY-BONLIEU-LES-FINS
39, rue Sommeiller - B.P. 161
74004 ANNECY Cédex
Tél. 04.50.45.66.66 - Télécopie 04.50.45.65.34

G.D.